



*Ensemble, agissons pour la défense et la promotion  
de la photographie de demain.*

## **LA CHARTE DES VALEURS DU GNPP**

**La solidarité, le partage, la convivialité  
Le respect, la probité, la tolérance  
La défense, l'efficacité, l'innovation**

### **Article 1**

Le Groupement National de la Photographie Professionnelle figure sur la liste des confédérations et fédérations reconnues représentatives de l'artisanat au sens du décret n° 59-1315 du 19 novembre 1959 modifié, fixé par arrêté du 19 juin 1995.

### **Article 2**

Le Groupement National de la Photographie Professionnelle est constitué de femmes et d'hommes qui partagent, sans relâche, un engagement pour le rassemblement, la défense et la promotion des photographes artisans de France dans le but de pérenniser et de développer le métier de photographe de demain.

Ses membres jouissent d'une expérience plus ou moins récente dans le domaine de la photographie. Ils sont convaincus que le métier de photographe repose sur des compétences techniques, artistiques et humaines spécifiques. Via le syndicat, les membres œuvrent dans un esprit de partage, d'ouverture et d'innovation à travers des actions de lobbying, de conseil juridique et technique, de formation et de communication.

### **Article 3**

Le Groupement National de la Photographie Professionnelle et ses membres respectent un ensemble de valeurs intangibles.

#### **Solidarité, Partage, Convivialité**

Chaque membre ou intervenant du GNPP agit dans l'écoute et le partage des compétences et des savoirs être pour construire des liens et développer des projets dans un esprit de solidarité, de bienveillance et d'équité.

#### **Respect, Probité, Tolérance**

Toute personne engagée en faveur de la cause défendue par le GNPP doit faire preuve de compréhension et admet chez les autres des manières de penser et d'agir différentes des siennes propres. Le GNPP fait donc place au débat d'idées respectueux et contradictoire sur la base de l'écoute, du respect et du partage.

Chaque membre observe parfaitement les règles morales, les devoirs et le règlement intérieur du GNPP avec respect, responsabilité et éthique.

### **Défense, Efficacité, Innovation**

Le GNPP porte son engagement en public dans le but d'atteindre les objectifs présentés dans sa vision. Il s'engage sur la voie de la professionnalisation avec efficacité, efficience et transparence auprès des parties prenantes (adhérents, photographes, pouvoirs publics, médias et opinion publique).

Attentif aux mutations économiques, techniques, culturelles et artistiques en court, le GNPP agit pour la réflexion, la conception et la diffusion d'idées et de pratiques nouvelles.